Page: 1/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc
 Code du produit: 20801, 20803, 20804, 20810
 ∀UFI: R4M2-G016-S000-X853

1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou
du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Mastic Résine de polyester

rtocino do polyocio

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Lechstraße 28 D 90451 Nürnberg Tel. +49(0)911 - 642960 Fax. +49(0)911 - 644456 e-mail info@akemi.de

AKEMI®

Service chargé des

renseignements: voir fabricant / fournisseur

· <u>1.4 Numéro d'appel d'urgence:</u> Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

+33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires

de Strasbourg BP 426

67091 Strasbourg Cedex

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

· <u>Stockage:</u> Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

<u>n° 1272/2008</u> Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

· Pictogrammes de danger







GHS07

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

styrène

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs.

P260 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection / un équipement de protection P280

des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
	dioxyde de titane Carc. 2, H351	<10%
CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	<10%

(suite page 3)

MENT!

(suite de la page 1)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

	(suite de	la page 2)
CAS: 25013-15-4	vinyltoluène	1-5%
EINECS: 246-562-2	Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119622074-50-0000		
	Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	1-5%
EINECS: 231-944-3	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
Numéro index: 030-011-00-6	, , , ,	
Reg.nr.: 01-2119485044-40-0000		
· Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · Après inhalation: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien · Après contact avec les yeux:

les paupières et consulter un médecin.

Si les troubles persistent, consulter un médecin. · Après ingestion:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement Vertiges Nausées

Risque d'incidents respiratoires. Risques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

(suite page 4)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

(suite de la page 3)

KEMI®

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont

plus lourdes que l'air).

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des

<u>explosions:</u> Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· <u>Autres indications sur les</u> conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Page: 5/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc (suite de la page 4) RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle · 8.1 Paramètres de contrôle · Indications complémentaires pour l'agencement des installations Sans autre indication, voir point 7. techniques: · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 100-42-5 styrène VLEP Valeur momentanée: 200 mg/m³, 46,6 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m³, 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (13) 25013-15-4 vinyltoluène VLEP Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm · DNEL 13463-67-7 dioxyde de titane DNEL (Langzeit-wiederholt) 700 mg/kg bw/day (BEV) Oral Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 10 mg/m³ Air (ARB) 100-42-5 styrène DNEL (Langzeit-wiederholt) Oral 2,1 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 406 mg/kg bw/day (ARB) 343 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 289-306 mg/m³ Air (ARB) 174,25-182,75 mg/m³ Air (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 85 mg/m³ Air (ARB) 10,2 mg/m³ Air (BEV) 25013-15-4 vinyltoluène DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,0833 mg/kg bw/day (BEV) Oral Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 5,83 mg/m³ Air (ARB) 1,04 mg/m³ Air (BEV) 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,83 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 83 mg/kg bw/day (ARB) 83 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 5 mg/m3 Air (ARB) 2,5 mg/m3 Air (BEV) · PNEC 13463-67-7 dioxyde de titane PNEC (wässrig) 100 mg/l (KA) 1 mg/l (MW) 0,127 mg/l (SW) 100 mg/kg Trockengew (BO) PNEC (fest) 100 mg/kg Trockengew (MWS) 1.000 mg/kg Trockengew (SWS) 100-42-5 styrène PNEC (wässrig) 5 mg/l (KA) 0,014 mg/l (MW) 0,028 mg/l (SW)

(suite page 6)



(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

0,04 mg/I (WAS)

PNEC (fest) 0,2 mg/kg Trockengew (BO)

0,307 mg/kg Trockengew (MWS) 0,614 mg/kg Trockengew (SWS)

25013-15-4 vinyltoluène

PNEC (wässrig) 1 mg/l (KA)

0,002 mg/l (MW) 0,0498 mg/l (SW)

PNEC (fest) 0,133 mg/kg Trockengew (BO)

> 0,0684 mg/kg Trockengew (MWS) 0,684 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du

produit.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire: Filtre provisoire:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de

l'air ambiant.

· Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la

peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (http://www.stoko.com)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant

de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau

après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

(suite page 7)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

(suite de la page 6)

AKEMI®



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants

sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art No. 890)

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art No. 890)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc chloroprène

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· <u>Protection du corps:</u> Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: A structure visqueuse

Couleur: Blanc

Odeur: Caractéristiquevaleur du pH: non applicable

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 145,2 °C

· Point d'éclair 31 °C

· Température d'inflammation: 480 °C

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

	(suite de la page 7)
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <u>Limites d'explosion:</u> <u>Inférieure:</u> <u>Supérieure:</u>	1,2 Vol % 8,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6 hPa
· Densité à 20 °C:	1,98 g/cm³
· <u>Solubilité dans/miscibilité avec</u> <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Viscosité:</u> <u>Dynamique:</u> <u>Cinématique:</u>	Non déterminé. Non déterminé.
· <u>Teneur en solvants:</u> <u>Solvants organiques:</u>	12,0 %
Teneur en substances solides:	66,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter:

· 10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Réactions aux alcalis puissants. Réactions aux acides puissants.

Réactions aux agents d'oxydation puissants. Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

10.6 Produits de décomposition dangereux:
 Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire LC50/4 h >80 mg/l

13463-67-7	dioxyde	de	titane

(Oral		>5.010 mg/kg (rat)
		NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
I	nhalatoire	NOAEL	10 mg/m³ (rat)
			400 "./.

LC50/48h >100 mg/l (daphnia magna)

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

		(suite de la page 8)	
100-42-5 s	100-42-5 styrène		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)	
Inhalatoire	LC50/4h	9,5 mg/m3 (mouse)	
	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)	
	NOAEC	4,34 mg/l (rat)	
25013-15-4	25013-15-4 vinyltoluène		
Oral	LD50	3.680 mg/kg (rat)	
	NOAEL	600 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	4.490 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4h	>3.535 mg/m3 (rat)	
	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)	
7779-90-0	bis(orthop	hosphate) de trizinc	
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,7 mg/l (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation

cutanée Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation

Provoque une sévère irritation des yeux. oculaire

· Sensibilisation respiratoire ou

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas cutanée remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.

· Toxicité spécifique pour certains

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas organes cibles - exposition unique

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas · Danger par aspiration

remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
13463-67-7 dioxyde de titane			
EC50 >1.000 mg/l (bacteria)			
EC50/48h >100 mg/l (daphnia magna)			
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
	>1.000 mg/l (pimephales promelas)		
100-42-5 sty	100-42-5 styrène		
EC50/96h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
	(suite page 10)		



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

(suite de la page 9) 500 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)

EC50

5,5 mg/l (Photobac. phosphoreum)

IC50/72h 4,9 mg/l (green alge)

1,4 mg/l (selenastrum capricornutum)

IC5/8d >200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)

EC10/16h 72 mg/l (pseudomonas putida) EC50/16h >72 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/8d >200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)

EC50/72u >1-<10 mg/l (green alge) EC20/0.5h 140 mg/l (BES) (OECD 209) NOEC/21d 1,01 mg/l (daphnia magna)

0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050) EC10

EC50/48h 0,56 mg/l (green alge)

3,3-7,4 mg/l (daphnia magna)

0,46-4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50/72h

LC50/96h >1-<10 mg/l (piscis) 19,03-33,53 mg/l (lem)

> 3,24-4,99 mg/l (pimephales promelas) 6,75-14,5 mg/l (Pimephales promelas) 58,75-95,32 mg/l (poecilia reticulata)

LC50/72h 4,9 mg/l (green alge)

25013-15-4 vinyltoluène

EC50 2,6 mg/l (Bluegill.)

EC50/48h 9,3 mg/l (daphnia magna) NOEC 0,563 mg/l (piscis) NOELR/72h 1,6 mg/l (green alge)

NOEC/21d 0,451 mg/l (daphnia magna)

0,563 mg/l (piscis)

EC10 0,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus) 0,319 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC50/72h

5,2 mg/l (Fathead minnow)

2,6 mg/l (selenastrum capricornutum)

LC50/96h 5,2-23,4 mg/l (piscis)

5,2 mg/l (pimephales promelas)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

EC50/48h 28,2 mg/l (daphnia magna)

ErC50/72h <0,3 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC50/48h <1,7 mg/l (daphnia magna)

0,28 mg/l (Selenastrum capricornutum) EC50/72h LC50/96h <5,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol

· Effets écotoxiques:

Nocif pour les poissons. · Remarque:

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 11)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

 $\begin{array}{cc} \cdot \ \underline{PBT:} & \text{Non applicable.} \\ \cdot \ \underline{vPvB:} & \text{Non applicable.} \end{array}$

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS

COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN3269

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· <u>ADR</u> 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER

· IMDG, IATA POLYESTER RESIN KIT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F3) Liquides inflammables.

· <u>Étiquette</u> 3

· <u>IMDG, IATA</u>



· Class 3 Liquides inflammables.

· <u>Label</u> 3

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

(suite page 12)

AKEMI®

(suite de la page 10)



(suite de la page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMS: F-E,S-D

· Stowage Category A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

Remarques: Sans composant du durcisseur: pas de matières

dangereuses < 450 l

·IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· Remarques: Sans composant du durcisseur: pas de matières

dangereuses < 30 l

· IATA

· Remarques: Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin

Solution

· "Règlement type" de l'ONU: UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

<u>désignées - ANNEXE I</u>
Catégorie SEVESO
Aucun des composants n'est compris.
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut

50.000 t

· REGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de

travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· <u>Classe de pollution des eaux</u>: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 13)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2020 Numéro de version 24 Révision: 02.12.2020

Nom du produit: Mastic extra-fin super blanc

238,0 g/l VOC EU

· DECOPAINT: conforme aux directives Européennes 2004/42/

EG (ANNEXE II)

EU Grenzwert für dieses Produkt (Produktkategorie (Kat. B/b)): 250 g/l (2007) /

250 g/l (2010).

Das Produkt enthält max. 150 g/l VOC.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Raisons pour modifications

· Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

· Service établissant la fiche

technique: · Contact:

Laboratoire Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59 @mail E.Hake@akemi.de

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique -Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -Catégorie 3

MENT®

(suite de la page 12)